

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 21 mai 2024 – À 19h30**

Convoqués : 15 élus + 1 agent

Présents : Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise De JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE-MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE

Secrétariat de mairie : Camille BEURAERT

Absent : Pierre-Jean VEY

Procuration(s) :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

• **ORDRE DU JOUR :**

- **Intervention pour l'EHPAD Grand Pré Alboussière => Reporté**

- **DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE**

- **DELIBERATIONS :**

1- *Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2024*

2- *Convention entre l'ANCT et la commune : accompagnement au numérique*

3- *Acquisition par EPORA des biens Hilaire pour la commune : approbation du prix et de la durée de portage de 4 ans à la date d'acquisition des biens.*

4- *Acquisition de la parcelle AE 29 par la commune aux consorts Hilaire pour une surface de 354 m² à 10 €/m² soit 3 540 €.*

5- *Subventions aux associations pour 2024*

6- *Location de l'appartement Rue Vincent d'Indy au 1^{er} juin 2024*

- **Questions diverses**

- **Date du prochain conseil municipal**

• **CR : Délégations et Décisions du maire : RAS**

• **CR : APPROBATIONS, DELIBERATIONS & DECISIONS :**

Points abordés et commentaires	Décisions
1- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2024	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 09/04/2024, par 14 voix pour 0 contre 0 abstention (seuls les élus présents lors du conseil suscité sont autorisés à délibérer, soit 15/15 votant au conseil du 9/04/2024) Délibération n°25-2024, annexe 1 du Procès-Verbal du conseil, disponible sur site internet https://www.boffres.fr/
2- Convention entre l'ANCT et la commune : accompagnement au numérique	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - AUTORISE M. Le Maire à signer la convention avec l'ANCT , par 14 voix pour 0 contre 0 abstention

- COMMUNE DE BOFFRES -

<p>Une convention avec l'ANCT permet l'accompagnement numérique au profit de la collectivité, soit identifier les besoins, identifier les solutions et les ressources adaptées, formuler les solutions identifiées</p> <p>L'accompagnement est gratuit pour la commune sur une mission de 3 mois</p> <p><u>Remarques</u> : Monsieur Pierre Beroud est désigné pour « chapoter » cet accompagnement</p>	<p>Délibération n°26-2024 en annexe 2 du PV</p>
<p>3- Acquisition par EPORA des biens Hilaire pour la commune</p> <p>La commune et la CCRC ont signé une convention avec EPORA (délibération 02-2024 du 30/01/2024)</p> <p>La commune a l'opportunité d'acquérir un bien immobilier cadastré sur les parcelles n° AE 64 et 65 et des parcelles cadastrées AE 313-315 et AE 25, d'une superficie totale de 4 360 m2. (dont immeuble de 250 m2 et terrains en partie constructibles)</p> <p>La vente est proposée au prix de 278 230 €</p> <p>EPORA assure le portage financier pour le recéder dans 4 ans</p> <p>M Le Maire propose d'autoriser EPORA à réaliser cette acquisition pour le compte de la commune.</p> <p><u>Remarques</u> : Suite à des interrogations des conseillers municipaux, Monsieur le Maire précise que</p> <p>-Le prix de vente actuel sera le même au moment du rachat à EPORA</p> <p>-Le rachat peut se faire dans 2 ans et au maximum avant 4 ans</p> <p>-Pour commencer les travaux le rachat doit être effectif</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la proposition de M Le Maire, - MANDATE EPORA pour procéder à l'acquisition des parcelles n°25 – 64 – 65 – 313 – 315 de la section AE, d'une superficie de 4 360 m2, situé au village à Boffres et appartenant à la succession de M HILAIRE Christophe, au prix de 278 230 € ; - POSITIONNE la commune en organisme prioritaire de sortie d'opération ; - AUTORISE M. Le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition, et à accomplir toutes les démarches nécessaires ; <p>par 14 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°27-2024 en annexe 3 du PV</p>
<p>4- Acquisition de la parcelle AE 29 par la commune aux consorts Hilaire</p> <p>La parcelle AE 29, de 354 m2 vendue à 10 €/m2 soit 3 540 € est comprise dans la succession HILAIRE.</p> <p>La commune souhaite acquérir ce terrain qui contient le réservoir de la source communale. Le prix d'acquisition est de 3 540 € pour 354</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE M. Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 3 540 € . <p>par 14 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°28-2024 en annexe 4 du PV</p>

- COMMUNE DE BOFFRES -

<p>m2. Démarche conforme à l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition</p> <p><u>Remarques :</u> Suite à des interrogations des conseillers municipaux, Monsieur le Maire précise que :</p> <p>-Le prix ne comprend pas les frais de notaire</p> <p>-il n'y aura pas de frais de géomètre car pas d'intervention nécessaire</p> <p>-la réflexion sur les éventuelles destinations de ce terrain se fera dans un second temps</p>	
<p>5- Subventions aux associations</p> <p>Après dépôt des dossiers, la commission interne propose, sur la base des critères d'attribution définis, les montants d'attribution suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCA : 130 € - Amicale du Grand Pré : 80 € - Anciens combattants : 100 € - Comité des fêtes : 115 € - C si bon : 185 € - Club rencontre et amitié : 130€ - La Beau Frêne : 115 € - L'Envolée : 145 € - Les amis de la résidence Beauregard : 80 € - Les copains d'abord : 210 € - Les Matous du plateau : 100 € - Les Pangolins : 145 € - Les riverains du Pialou : 115 € - Le sou des écoles : 145 € <p>Montant total : 1795 €</p> <p>Les élus rappellent le soutien communal aux associations avec la mise à disposition gratuite de mobilier, des sources d'énergie et d'occupation des locaux ou espaces publics</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>-ACCORDE aux associations les montants proposés -PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2024 -AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires</p> <p>par 13 voix pour 0 contre 1 abstention</p> <p>Délibération n°29-2024 en annexe 5 du PV</p>
<p>6- Location de l'appartement Rue Vincent d'Indy au 1^{er} juin 2024</p> <p>L'appartement rue Vincent d'Indy est libre à la location depuis le 1^{er} mai 2024. Après publicité de l'offre, le dossier de M Thomas BRUNOL et</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>- ACCEPTE la proposition de M Le Maire et l'autorise à signer le bail a date d'effet au 1^{er} juin 2024 ; - CONFIRME le montant du loyer mensuel à 425.46 € et à 7 € pour les ordures ménagères soit 432.46 € mensuel ; - FIXE la caution à 432.46 €</p> <p>par 14 voix pour 0 contre 0 abstention</p>

- COMMUNE DE BOFFRES -

Mme Lucie VAILLER est retenu et proposé

Délibération n°30-2024 en annexe 6 du PV

Remarques :

Le bail est signé pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement

• **Questions diverses :**

❖ **Organisation des élections Européennes du 9 juin 2024**

Le tableau de tenue du bureau de vote est consolidé en séance. Il apparait un besoin d'adapter le nombre de supports légaux, en regard des 37 listes déclarées, et suivant la réglementation

❖ **Modification des fréquences de sonnerie des cloches de l'église du village**

À l'initiative de Madame Françoise De Joussineau, le conseil s'interroge sur la modification de la fréquence de sonnerie des cloches de l'église.

En effet, actuellement les cloches sonnent à 7h, 12h et 19h

Il est proposé de réactiver les cloches de l'église du village à partir de 7h, chaque heure et jusqu'à 19h. Avant délibération en prochain CM, il est proposé une consultation publique avant la mise en œuvre (via affichage village, mailing, site internet, réseau, urne mairie,...). Il n'est pas retenu une diffusion postale.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a fait une demande de devis pour connaître le montant qu'une telle modification demanderait.

❖ **Rencontre « village de caractère »**

Rencontre avec Mme Myriam VAUTHIER du CAUE le 6 mai 2024. Elle a permis de préciser les ressources et projets communaux. Prochaine réunion d'avancement en juillet

❖ **Rencontre « Village d'Avenir »**

Visite du chef de projet village d'avenir, F. MAGRANER, le 29 avril. La commune a pu lui présenter ses projets candidats. Une réflexion s'est engagée pour la détermination d'un projet collectif pour les 3 communes lauréates de la CCRC (Grappe Alboussière, Boffres, Champis) autour des enjeux du tourisme, du patrimoine et la culture

❖ **Point CCRC**

- Sortie de Guilhaud-Granges du service mutualisé informatique communautaire : un nouveau service DSI CCRC est en cours de définition. Les communes non déjà adhérentes évalueront l'intérêt d'un futur rattachement à la nouvelle structure communautaire.

- CRTE (Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique) : le Sous-Préfet souhaite organiser une revue des projets inscrits au CRTE. Boffres a transmis sa mise à jour

- PLUIH : proposition intercommunale en cours vers les services de l'Etat, dans le cadre de la répartition des logements par armature (Boffres en zone Pôle village du SCOT = 26 logements / 12 ans). Sont aussi en cours les définitions de zonages UA, les OAP et les projets de STECAL

❖ **Animations communales**

- Ardéchoise 2024 : passage à Boffres le 12 juin. Besoin de bénévoles le 8 juin pour installation. La municipalité offre le ravitaillement

- Celt'in Boffres 15/06/2024, avancement : 62 bénévoles, et organisation de la logistique en cours

- COMMUNE DE BOFFRES -

- Marché des potiers 04/08/2024 : 27 potiers inscrits

- Bilan de la journée du 18 mai :

- Concours de boules et Bal des jeunes du 18 mai, bilan : 56 doublettes et presque 500 participants au bal,
- Marché mensuel : matinée pluvieuse. Nous sommes solidaires des organisateurs courageux
- Concert à l'Envolée : retour en cours

❖ Visite de la commune par l'Office de Tourisme CCRC

Françoise De Joussineau a rdv le 17 juin avec la correspondante OT pour définition / organisation des visites du patrimoine et voire pour les thèmes des objectifs « Village de caractère » (circuits culturels et loisirs, signalétiques patrimoine, tourisme et économiques)

Avec Antony Arndt, adjoint en charge, les suppléants proposeront les avancements en phase avec les attendus du cahier des charges « Village de Caractères-Village d'Avenir »

❖ Salle des fêtes : nettoyage de la salle par les associations.

Les particuliers louant la salle des fêtes dépose une caution « ménage » en mairie, ce n'est pas forcément le cas des associations.

Depuis quelques temps nous constatons qu'après réservation de la salle par des associations, le ménage a été négligé. L'équipe municipale va réfléchir afin que les réservations par les associations soient mieux « encadrées ». Une nouvelle organisation sera proposée ultérieurement

En attendant, nous comptons sur tous pour respecter les lieux, le travail des agents municipaux et rendre la salle telle qu'elle a été trouvée

❖ Espace vert de la bibliothèque : abricotier

Depuis de nombreuses années un abricotier surplombait le mur de la médiathèque, mais avec les derniers coups de vent de cet hiver le tronc, déjà abimé, a cédé et nous avons dû l'enlever.

❖ Rappel événement

-Réunion d'information sur le métier d'assistantes maternelles le 31/05/2024

-Rencontre Comité de quartier EST le 25/05/2024

• PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Rendez-vous pour le prochain conseil le **25/06/2024**, salle du conseil en mairie, **19h30**, ouvert au public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

ANNEXES COMPLEMENTAIRES : LISTES DES DÉLIBÉRATIONS



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
21 mai 2024**

LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Objet	Décision
2024-025	Approbation du procès-verbal de la séance du 09 avril 2024	Adoptée à 14 voix pour
2024-026	Convention avec l'ANCT	Adoptée à 14 voix pour
2024-027	Acquisition par EPORA – Biens succession HILAIRE	Adoptée à 14 voix pour
2024-028	Acquisition Parcelle AE 29 – Bien succession HILAIRE	Adoptée à 14 voix pour
2024-029	Subventions aux associations pour 2024	Adoptée à 13 voix pour et 1 abstention
2024-030	Location de l'appartement Rue Vincent d'Indy	Adoptée à 14 voix pour

- COMMUNE DE BOFFRES -

Annexe 1 : délibération n°25-2024 – Approbation du procès-verbal du 09 avril 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25-2024

DEPARTEMENT
ARDECHE

ARRONDISSEMENT
TOURNON-SUR-RHONE

CANTON
RHONE-EYRIEUX

De la commune de Boffres

Séance du 21 mai 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

NOMBRE

de conseillers en exercice	15
de présents	14
procurations	0
quorum	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROU, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE

Secrétaire de Mairie : Amandine VOLLE

Etaient excusés : Pierre-Jean VEY

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2024

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et Publication le 27 mai 2024

OBJET :

**APPROBATION DU PV
09/04/2024
N° 25 / 2024**

Le Maire,
Hubert JUGE



Le secrétaire,
Jean RIAILLON

- COMMUNE DE BOFFRES -

Annexe 2 : délibération n°26-2024 – Convention ANCT : accompagnement numérique

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26-2024

DEPARTEMENT

ARDECHE

ARRONDISSEMENT

TOURNON-SUR-RHONE

CANTON

RHONE-EYRIEUX

De la commune de Boffres

Séance du 21 mai 2024

à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

NOMBRE

de conseillers en exercice :	15
de présents	14
procurations	0
quorum	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE

Secrétaire de Mairie : Amandine VOLLE

Étaient excusés : Pierre-Jean VEY

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

M. Le Maire présente la convention avec l'ANCT. Elle porte sur les modalités de l'accompagnement numérique sur mesure de l'Incubateur des Territoires de l'ANCT au profit de la collectivité.

L'accompagnement consiste à :

- identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;
- identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

Il précise que cet accompagnement est gratuit pour notre commune et que la mission est de 3 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention avec l'ANCT

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et Publication le 27 mai 2024

Le Maire,
Hubert JUGE

Le secrétaire,
Jean RIAILLON



- COMMUNE DE BOFFRES -

Annexe 3 : délibération n°27-2024 – Acquisition par EPORA pour le compte de la commune

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
ARDECHE

ARRONDISSEMENT
TOURNON-SUR-RHONE

CANTON
RHONE-EYRIEUX

27-2024

De la commune de Boffres

Séance du 21 mai 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

NOMBRE

de conseillers en exercice :	15
de présents :	14
procurations :	0
quorum :	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE

Secrétaire de Mairie : Amandine VOLLE

Étaient excusés : Pierre-Jean VEY

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

M Le Maire précise que la commune et la CCRC ont signé une convention de partenariat avec l'établissement EPORA par suite de la délibération 02-2024 du 30/01/2024.

OBJET :

Acquisition par l'EPORA
pour le compte de la
commune

N° 27 / 2024

Monsieur le Maire expose que la commune a l'opportunité de procéder à l'acquisition du bien immobilier cadastré sur les parcelles n° AE 64 et 65 et des parcelles cadastrées AE 313-315 et AE 25. Pour une superficie totale de 4 360 m².

Il s'agit des biens issus de la succession de M HILAIRE Christophe, constitués d'un immeuble de 250 m² sur 3 niveaux situé à l'entrée de la place du château et de terrains en partie constructible situés sur la montée du château qui est en vente au prix de 278 230 €.

Les biens figurent au cadastre de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
AE	25	Le Village	417
AE	64	Le Village	127
AE	65	Le Village	112
AE	313	Le Village	87
AE	315	Rue de la Tour	3 617

Cette acquisition va permettre à la commune d'augmenter son patrimoine public et privée en proposant des locations à l'année et saisonnière, en créant des locaux réservés pour le tourisme, le commerce, ...

Et de maîtriser la destination des constructions en accord avec ses objectifs.

L'achat de cette propriété bâtie et non bâtie peut être réalisé par EPORA, pour le compte de la commune.

EPORA réalise le portage financier et patrimonial des biens pour une durée de 4 ans et s'engage à les recéder à la collectivité.

La commune s'engage à rembourser en une seule fois EPORA du montant de cet achat au terme du délais de portage.

M Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser EPORA à réaliser cette acquisition pour le compte de la commune.

OBJET :
**Acquisition par l'EPORA
pour le compte de la
commune**
N° 27 / 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la proposition de M Le Maire,
- **MANDATE EPORA** pour procéder à l'acquisition des parcelles n°25 – 64 – 65 – 313 – 315 de la section AE, d'une superficie de 4 360 m2, situé au village à Boffres et appartenant à la succession de M HILAIRE Christophe, au prix de 278 230 € ;
- **POSITIONNE** la commune en organisme prioritaire de sortie d'opération ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition, et à accomplir toutes les démarches nécessaires ;

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et
Publication le 27 mai 2024*

Le Maire,
Hubert JUGE



Le secrétaire,
Jean RIAILLON



- COMMUNE DE BOFFRES -

Annexe 4 : délibération n°28-2024 – Acquisition amiable de la parcelle AE 29

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28-2024

DEPARTEMENT

ARDECHE

ARRONDISSEMENT

TOURNON-SUR-RHONE

CANTON

RHONE-EYRIEUX

De la commune de Boffres

Séance du 21 mai 2024

à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

NOMBRE

de conseillers en exercice :	15
de présents	14
procurations	0
quorum	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROU, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE

Secrétaire de Mairie : Amandine VOLLE

Etaient excusés : Pierre-Jean VEY

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

OBJET :

**Acquisition amiable de la
parcelle AE 29**

N° 28 / 2024

M. Le Maire expose au conseil que la parcelle AE 29 située au début de la rue de la tour est à vendre. Ce terrain fait partie des biens de la succession HILAIRE. M Le Maire informe que la commune peut acquérir directement ce terrain car il contient le réservoir de la source communale. Le prix d'acquisition est de 3 540 € pour 354 m2. Pour ce terrain le portage par EPORA n'est pas nécessaire.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 3 540 € soit 10 €/m2 non compris les frais annexes.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- Préfecture et Publication le 27 mai 2024



Le secrétaire,
Jean RIAILLON

- COMMUNE DE BOFFRES -

Annexe 5 : délibération n°29-2024 – Subventions aux associations 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29-2024

DEPARTEMENT

ARDECHE

ARRONDISSEMENT

TOURNON-SUR-RHONE

CANTON

RHONE-EYRIEUX

De la commune de Boffres

Séance du 21 mai 2024

à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

NOMBRE

de conseillers en exercice	15
de présents	14
procurations	0
quorum	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE

Secrétaire de Mairie : Amandine VOLLE

Etaient excusés : Pierre-Jean VEY

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Suite au dépôt de demande de subvention des associations pour 2024 une commission interne au conseil municipal s'est réunie pour étudier les dossiers et a sélectionnée celles répondant aux critères d'attribution.

Monsieur le maire présente les propositions de la commission :

OBJET :

Subventions aux associations 2024

N° 29 / 2024

Dénomination association	Montant de subvention proposé
ACCA	130 €
Amicale du Grand Pré	80 €
Anciens combattants	100 €
Comité des fêtes	115 €
C si bon	185 €
Club rencontre et amitié	130 €
La beaufrêne	115 €
L'envolée	145 €
Les amis de la résidence Beaugard	80 €
Les copains d'abord	210 €
Les matoux du plateau	100 €
Les Pangolins	145 €
Les riverains du Pialou	115 €
Le sou des écoles	145 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE aux associations les montants précédents
PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2024
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 – SERRE Julie

OBJET :

**Subventions
exceptionnelles aux
associations 2024**

N° 29/ 2024

Le Maire,
Hubert JUGE



Le secrétaire,
Jean RIAILLON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean Riaillon', is written over a faint circular stamp.

- COMMUNE DE BOFFRES -

Annexe 6 : délibération n°30-2024 – Location appartement rue Vincent d'Indy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30-2024

DEPARTEMENT
ARDECHE

ARRONDISSEMENT
TOURNON-SUR-RHONE

CANTON
RHONE-EYRIEUX

De la commune de Boffres

Séance du 21 mai 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

NOMBRE

de conseillers en exercice :	15
de présents :	14
procurations :	0
quorum :	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PÂTRICE MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE

Secrétaire de Mairie : Amandine VOLLE

Étaient excusés : Pierre-Jean VEY

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

M. Le Maire expose au conseil municipal que par suite du dédit de M Avon. L'appartement rue Vincent d'Indy est libre depuis le 1^{er} mai 2024. À la suite de la publication de l'offre de location, différents candidats ont visité cet appartement. Le dossier de M Thomas BRUNOL et Mme Lucie VAILLER a été retenu.

OBJET :

Location appartement
rue Vincent d'Indy

N° 30 / 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition de M Le Maire et l'autorise à signer le bail a date d'effet au 1^{er} juin 2024;
- **CONFIRME** le montant du loyer mensuel à 425.46 € et à 7 € pour les ordures ménagères soit 432.46 € mensuel ;
- **FIXE** la caution à 432.46 €

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Publication le 27 mai 2024



Le secrétaire,
Jean RIAILLON

Vu pour être affiché le 11/04/2024, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.

Le Maire, Hubert JUGE



La secrétaire de séance, Jean RIAILLON